



## DECLARATION FSU CAPA CLASSE EXCEPTIONNELLE DES AGREGES - CAMPAGNE 2019

**Monsieur le Recteur, madame la Directrice des Relations et des Ressources Humaines,  
Mesdames, Messieurs**

Reprenant le sens de la déclaration unitaire prononcée lors de l'ouverture des FPMA de vendredi 14 juin, les syndicats de la FSU dénoncent le projet gouvernemental de suppression du paritarisme présenté le 25 mai dernier. Les Commissions Administratives Paritaires seraient malheureusement privées de toutes compétences sur les mobilités, mutations, disponibilités et détachements. Elles ne seraient plus consultées non plus sur les promotions.

Ce projet porte en lui : arbitraire et opacité, promouvant ces deux postures au rang de fonctionnement naturel. Un tel projet peut-il être compatible avec l'esprit républicain démocratique ? Le paritarisme est pour la FSU et ses syndicats un élément constitutif de l'action syndicale. A travers le travail réalisé en CAP, les élus défendent les droits des personnels et les garanties liées au statut d'agent de la Fonction Publique d'Etat, veillant ainsi à la transparence et à l'égalité de traitement.

Les objectifs visés par ceux qui portent cette réforme sont clairs : casser les protections collectives tout en s'exposant aux risques de voir planer sur toutes les décisions qui seront prises : suspicion et autre défiance.

C'est une fois de plus, dans un contexte particulièrement tendu et mouvementé que s'ouvre cette CAPA classe exceptionnelle des agrégés. La grève du premier jour de surveillance des examens, le 17 juin, par une partie de la profession, (modalité d'action rarement mise en œuvre devant être interprétée comme un véritable signal d'alarme), les mobilisations importantes sur tout le territoire et les inquiétudes formulées, doivent enjoindre le ministre à ouvrir les discussions sur les réformes engagées, réformes qui vont s'avérer désastreuses pour nos professions et nos élèves.

Quant à l'impérieuse revalorisation de nos métiers c'est toujours la grande absente des discussions.

L'accès à la classe exceptionnelle aurait pu jouer ce rôle mais tant s'en faut. Certes le ministère a pris en compte de nouvelles conditions d'inscription au premier vivier, élargissant, mais si peu, l'accès à la classe exceptionnelle. Ces conditions restent trop restrictives pour garantir à terme à la fois le renouvellement du premier vivier, programmant de fait en l'état actuel un rapide tarissement, et, une véritable démocratisation de l'accès à ce grade. Les modalités d'accès à la classe exceptionnelle doivent être revues pour permettre à tous les collègues une réelle revalorisation de la fin de la carrière :

- En anticipant, la « rotation » des promotions, comme le demande la note de service, car seuls les futurs départs à la retraite à partir de 2020 permettront de nouvelles

promotions, proposer des candidats loin de cette échéance revient à scléroser et à pétrifier ce grade, empêchant pour de nombreuses années l'accès à la promotion à d'autres collègues.

- En modifiant le barème actuel car l'avis rectoral, dans sa conception actuelle, déséquilibre grandement le classement
- En changeant enfin, le ratio de promotions entre les deux viviers par exemple, ou mieux encore, en les faisant disparaître, comme il a été fait en son temps pour la hors classe, ce grade doit devenir une suite logique de la carrière.

L'arrêt arbitraire de critères d'éligibilité sur certains, au prétexte de service rendu à l'institution, ou d'années passées dans tel ou tel établissement,... porte en lui une ombre d'iniquité.

Car c'est bien du mérite qu'il s'agit, mais en l'occurrence, d'un mérite dont la reconnaissance semble bien biaisée : un professeur qui a fait sa carrière, avec le souci de faire réussir ses élèves, par un investissement constant dans ses préparations, dispensant ses cours dans des classes surchargées à besoin différents, face à un public parfois difficile a-t-il moins de mérite que tous ceux qui sont éligibles au vivier 1 ? Tous les investissements doivent être reconnus et l'introduction d'une gradation parmi les méritants : pour récompenser les plus « méritants des méritants » renvoie à un argumentaire artificieux comme un clin d'œil aux dernières lignes d'un roman célèbre : « [nous sommes] tous égaux mais il y en a qui le sont plus que d'autres. »

Le projet que nous devons étudier aujourd'hui présente : 158 candidatures validées au titre du vivier 1 et 182 au titre du seul vivier 2. Si cette année un effort a été fait en proposant les enseignants les plus proches de la retraite, il y a encore des propositions de candidats trop éloignés de la retraite dans le secondaire comme dans le supérieur ce qui générera des points de blocage à venir si elles sont maintenues.

Concernant le vivier 1 si le problème majeur, comme soulevé précédemment, c'est son tarissement prévisible, celui du vivier 2 se trouve être le miroir du premier : un nombre restreint de promotions pour beaucoup de postulants.

La FSU par la voix de ses syndicats s'attachera au cours de cette campagne à proposer à la promotion des collègues proches de la retraite. Elle restera vigilante également à l'équilibre femmes/hommes. Notons que la proportion des candidates dans le vivier 1 (37%) est très éloignée de celle des femmes dans le corps des agrégé.e.s, les fonctions valorisées étant à prédominance masculine. Nous interviendrons pour que la part des femmes proposées au titre de ce vivier ne se limite pas à la proportion des candidates dès lors que les candidatures s'inscrivent dans nos revendications. Si la proportion de femmes parmi les propositions relevant exclusivement du vivier 2 est proche de celle des candidatures (52 % de candidates et une proposition supplémentaire en faveur des femmes), remarquons que les hommes bénéficient plus facilement d'un avis « excellent ».

La FSU poursuivra sa demande de transformation de la classe exceptionnelle en un débouché de carrière accessible à toutes et à tous.

Pour terminer cette déclaration, nous tenons à saluer le travail des personnels de la DPE, agents de l'État au service de l'intérêt général et concernés par le projet de loi dite « de transformation de la fonction publique » dont les tâches se sont accrues avec la mise en place de ce calendrier de plus en plus contraint, au milieu des FPMA, rendant le travail plus difficile à tous.